

Discours liminaire prononcé par Deepak Obhrai, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, dans le cadre du Dialogue interparlementaire Afrique-Canada

6 novembre 2006

Responsabilité partagée et efficacité de l'aide

1. Introduction

- J'aimerais tout d'abord remercier le Centre parlementaire de m'avoir invité à m'adresser aux participants du Dialogue interparlementaire Afrique-Canada sur le thème « Responsabilité partagée et efficacité de l'aide : le rôle des parlementaires ». Bienvenue à tous.
- En ma qualité de député - depuis plus de neuf ans - et de membre du Comité permanent des affaires étrangères, j'ai énormément voyagé et je sais qu'il existe une demande pour de l'aide étrangère; on demande aux pays de consacrer 0,07 % de leur PIB en aide internationale. Le gouvernement est résolu à atteindre cet objectif.
- Il est également résolu à rendre des comptes pour chaque dollar qu'il dépense.
- C'est pourquoi mercredi dernier, lors de la réunion du Comité des affaires étrangères et du développement international, j'ai interrogé les représentants de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au sujet de l'efficacité de l'aide internationale offerte par le Canada – quels sont les mécanismes en place pour mesurer cette efficacité?
- La ministre de la Coopération internationale a répondu en rappelant au Comité que le nouveau gouvernement du Canada s'était résolument engagé à mettre de l'avant l'efficacité de l'aide et à axer sa gestion de façon à atteindre des résultats concrets.
- Comme le discours du Trône du premier ministre en faisait foi, le nouveau gouvernement du Canada est résolu à assurer une répartition judicieuse de l'aide accordée à l'échelle internationale.

- La responsabilité et la transparence sont les thèmes déterminants de notre nouveau gouvernement. Le premier projet de loi que nous avons présenté était la Loi fédérale sur la responsabilité. Rendre des comptes pour l'argent dépensé en aide internationale est donc une priorité pour notre gouvernement.
- Dans l'énoncé de notre premier budget, le nouveau gouvernement du Canada a clairement décrit comment il prévoyait dépenser les fonds publics en aide étrangère.
- Conscient du rôle important que le Canada joue – et doit continuer de jouer – sur la scène internationale, le nouveau gouvernement s'est également engagé à doubler l'aide internationale entre 2001 et 2011.
- L'aide peut entraîner et entraîne effectivement des résultats tangibles. L'argent qu'on y consacre contribue à l'établissement de sociétés démocratiques gouvernées par la primauté du droit. Il sert à bâtir des sociétés qui respectent les droits de la personne de tous les citoyens. Il aide les sociétés à prendre les mesures nécessaires pour protéger leur environnement.

Efficacité de l'aide : un programme en quatre volets

- Dans notre volonté d'accroître l'efficacité de l'aide, le nouveau gouvernement du Canada a élaboré un plan d'action en quatre volets :
 - I. Une concentration plus stratégique de notre action, là où elle pourra engendrer le plus de retombées.
 - II. Une meilleure exécution de nos programmes.
 - III. Une utilisation plus efficace des ressources de l'Agence canadienne de développement international.
 - IV. Une responsabilisation claire des partenaires du développement et leur engagement à obtenir des résultats.

I. Concentration stratégique

- Le premier de ces volets porte sur la nécessité de concentrer l'aide du Canada de façon plus stratégique. Le Canada a commencé à concentrer son aide dans les pays où les besoins sont les plus criants; dans les pays

où l'aide peut être employée de la façon la plus efficace et où nos interventions entraîneront des changements concrets.

- J'aimerais aujourd'hui élaborer sur deux secteurs prioritaires de nos interventions en matière de développement international : la gouvernance démocratique et le soutien à l'égalité des hommes et des femmes.

Gouvernance démocratique

- La gouvernance démocratique est un enjeu primordial. Pour enregistrer des progrès durables, une société doit offrir un climat de paix et de sécurité. Cela est seulement possible dans une société démocratique, fondée sur la liberté, les droits de la personne, la primauté du droit, la justice et la responsabilisation des institutions publiques.
- C'est pour cette raison que le développement démocratique représentera une composante essentielle de tous nos programmes bilatéraux. Le Canada se fait un devoir d'accompagner ses principaux pays partenaires dans leurs efforts en vue d'instaurer ou de consolider la démocratie. C'est pourquoi le Canada a accepté de coprésider l'Initiative des Grands Lacs.

Soutien au développement économique et social des femmes : un engagement renouvelé

- Dans un très grand nombre de pays en développement, l'expérience démontre que, pour réduire la pauvreté, créer de la richesse et préserver les droits humains, rien ne vaut les gestes concrets qui permettent aux femmes de tirer profit de leur immense potentiel. C'est pourquoi il nous faut des programmes et des fonds qui ciblent spécifiquement le soutien à l'égalité économique et sociale des femmes.
- À cet égard, c'est avec plaisir que j'ai appris que M. Yumus avait reçu le prix Nobel pour ses travaux dans le domaine du microcrédit.

II. Meilleure exécution de nos programmes

- Le second volet vise à améliorer l'exécution de nos programmes d'aide. Cela veut dire examiner et renouveler nos programmes de partenariat puis, évaluer ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, que ce soit avec nos partenaires canadiens, des institutions multilatérales ou des organisations non gouvernementales de pays en développement.

- Pour appuyer nos efforts en matière de développement international dans ce domaine, le gouvernement du Canada a décidé de faire appel à tous les Canadiens. Il compte optimiser nos partenariats avec les organisations canadiennes de la société civile et du secteur privé en s'appuyant sur une base administrative plus efficace, en exigeant la responsabilisation de nos partenaires face aux résultats de développement et en assurant le renforcement de nos partenaires du Sud.
- À l'échelle internationale, le Canada, par l'entremise de la ministre de la Coopération internationale, cherchera à promouvoir le rôle important de la société civile tel qu'énoncé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

III. Utilisation plus efficace des ressources

- Le troisième volet vise à rentabiliser l'utilisation de nos ressources.
- C'est ce que l'ACDI s'emploie à faire. Nous explorons actuellement diverses voies pour aller dans ce sens :
- Nous continuerons de progresser dans le déliement de l'aide.
- Nous nous efforcerons de réduire la proportion de nos dépenses en frais d'administration.
- La ministre de la Coopération internationale veillera à renforcer la présence de l'ACDI sur le terrain.

IV. Responsabilisation quant à l'obtention de résultats

- Finalement, le programme canadien visera à renforcer la mesure du rendement et la présentation de rapports sur le rendement. L'aide donne des résultats lorsque tous les partenaires sont tenus responsables de l'utilisation des fonds publics et lorsque tous suivent un plan pour atteindre les résultats visés.
- Nous savons qu'une aide adéquate donne les résultats escomptés. En travaillant avec nos partenaires canadiens, internationaux et des pays en développement, nous avons été témoins de l'excellent rendement de nos investissements en matière d'aide. Par exemple, depuis la chute du régime taliban en Afghanistan, plus de 4 millions d'enfants ont pris le chemin de l'école; par ailleurs, en Afrique, depuis 1999, la vie de plus d'un

million d'enfants a été sauvée grâce aux programmes de vaccination contre la rougeole.

- Afin d'accroître la responsabilisation quant aux résultats, notre ministre de la Coopération internationale présentera au Parlement, au début 2007, le premier rapport annuel axé sur les résultats de ses investissements dans l'aide.

Rôle des parlementaires

- En tant que parlementaires, nous avons un rôle prépondérant à jouer dans la prestation des programmes d'aide, puisque nous sommes des législateurs. En effet, il est de notre responsabilité de demander des comptes à nos gouvernements pour leurs décisions et leurs interventions à l'échelle nationale et internationale.
- La Déclaration de Paris, sur laquelle repose notre programme d'aide au développement, encourage les parlementaires à jouer un rôle essentiel pour ce qui est de surveiller l'efficacité de l'aide et de demander des comptes aux gouvernements.
- La Déclaration de Paris met également en lumière le rôle que les parlementaires peuvent jouer dans la collaboration transfrontalière en procédant à une évaluation mutuelle des progrès accomplis grâce aux fonds consacrés à l'aide internationale.
- À l'échelle nationale, certains mécanismes, tels que le cycle budgétaire, lequel détermine comment seront dépensés les fonds et qui en bénéficiera, les débats parlementaires, où l'on peut remettre en question les priorités et les programmes du gouvernement, ainsi que les audiences parlementaires et les consultations avec la société civile peuvent nous aider à atteindre nos objectifs d'efficacité de l'aide et de responsabilité des gouvernements.
- Par ailleurs, les parlementaires, quelle que soit leur allégeance, disposent d'un précieux outil, à savoir les comités, pour débattre des priorités et des programmes du gouvernement et les remettre en question. Les comités leur permettent aussi de faire comparaître à titre de témoins des groupes qui ont travaillé en partenariat avec le gouvernement canadien dans le domaine de l'aide internationale.

- Actuellement, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Canada joue un rôle actif dans l'évaluation de notre aide, avec Haïti comme sujet d'une étude de cas.

Conclusion

- En conclusion, le gouvernement du Canada est d'avis que l'efficacité de l'aide repose sur quatre piliers : la concentration stratégique; l'amélioration de l'exécution des programmes d'aide; l'utilisation efficace des ressources et, enfin, la responsabilisation de tous les partenaires quant à l'utilisation des fonds publics et leur engagement à obtenir des résultats.
- Notre premier ministre a fait ressortir, dans son discours du Trône, l'importance qu'accorde le gouvernement à l'efficacité de l'aide et à la responsabilisation quant aux fonds dépensés.
- Pour que l'aide soit véritablement efficace, nous devons instaurer un système de responsabilité partagée, avec lequel les pays qui donnent et les pays qui reçoivent pourront évaluer le processus d'aide. C'est pourquoi le Canada appuie la Déclaration de Paris, qui accorde énormément d'importance à la responsabilité partagée entre donateurs et bénéficiaires.
- Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le rôle vital que jouent les parlementaires, de par leur mandat de surveillance, pour ce qui est d'assurer l'efficacité de l'aide et de demander des comptes au gouvernement.

Merci.